

MARCHÉ DE L'EMPLOI

ANALYSE

MARS 2011

LE FOREM

Un ZOOM sur le métier de COUVREUR

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, Plan stratégique transversal pour la Wallonie, le Forem poursuit la mise en œuvre de « Job Focus », un dispositif intégré d'analyse et de suivi des métiers. Ce dispositif couvre à présent un domaine plus large que les métiers dits en pénurie et vise plus généralement des métiers en demande de main-d'œuvre. Cette synthèse présente le métier de « couvreur » ainsi que ses caractéristiques sur le marché de l'emploi wallon et fait le point sur les enseignements tirés tout au long de l'action d'analyse, de traitement et de suivi de ce métier.

SOMMAIRE

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	1
LE COUVREUR ET L'ECONOMIE VERTE	1
LE COUVREUR SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	2
LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE.....	2
LES OPPORTUNITES D'EMPLOI	3
L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI	3
COMMENT SE FORMER AU METIER ?	4

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le couvreur¹ réalise les couvertures de toiture en différents matériaux (ardoise, tuile, tôle, chaume, etc.). Le plâtre, le ciment, la chaux et le sable sont aussi ses outils de travail car ils vont lui permettre de sceller la couverture et d'opérer les jonctions nécessaires. Le couvreur installe également des gouttières, des conduits d'évacuation de gaz de fumée, des tabatières et autres « accessoires de toiture ». Il intervient dans la rénovation et la restauration de toitures. A ce titre, il doit identifier l'état de la structure et effectuer les travaux de réparation ou de remplacement des parties endommagées.

Le couvreur travaille à l'extérieur, quel que soit le temps : qu'il pleuve ou qu'il vente, été comme hiver. Il doit posséder une très bonne résistance physique et ne pas être sujet au vertige. Sur le toit, le couvreur travaille accroupi ou à genoux. En outre, ce métier requiert de bonnes connaissances en géométrie, en métré, en dessin et en résistance des matériaux.

LE COUVREUR ET L'ECONOMIE VERTE

Le secteur de la construction est directement concerné par les préoccupations environnementales et énergétiques. Le décret sur la Performance Energétique des Bâtiments (PEB), entré en vigueur le 1^{er} mai 2010, établit de nouvelles exigences qui visent à diminuer la consommation d'énergie du bâtiment en tenant compte du niveau d'isolation thermique, de la ventilation et de l'étanchéité à l'air, des apports solaires, etc. Dans un logement traditionnel, la moitié de la consommation totale d'énergie est utilisée pour le chauffage. Une grande partie de la chaleur s'échappe par le toit, les fenêtres, les murs et le sol. Quand on sait que plus de 480 000 habitations en Wallonie n'ont pas de toiture isolée², on comprend qu'il y ait de réelles opportunités de travail pour les couvreurs. Les travaux d'isolation doivent respecter les nouvelles normes PEB et éviter les pertes d'étanchéité et les ponts thermiques. Ces compétences ne sont pas faciles à acquérir et nécessitent une adaptation même pour les travailleurs. De plus, les couvreurs sont de plus en plus sollicités car ils sont directement concernés par l'installation d'un système d'énergie renouvelable (panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques).

¹ Le code du métier est le 4212301 selon « le référentiel emploi métier » utilisé au Forem.

² CCW - Performance énergétique des bâtiments en Région wallonne. Nouveaux défis, Nouvelles réponses. Février 2009

LE COUVREUR SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Selon les données de l'ONSS, on dénombre 4 193 postes de travail salarié en travaux de couverture³, fin décembre 2008. Un volume important de postes sont concentrés en province de Hainaut (Charleroi, Thuin et Mons) et de Liège (Verviers et Liège). Ils représentent 6 % des ouvriers du secteur de la construction. Par rapport à 2007, leur nombre est en légère hausse (4 % soit 168 travailleurs en couverture). Selon cette même source, 1 008 entreprises en travaux de couverture sont actives en Wallonie fin 2008. Près de trois-quarts des entreprises comptent moins de cinq travailleurs (72 %) et un peu plus d'un quart (26 %) emploient entre cinq et dix travailleurs.

Selon le dernier baromètre de la confédération de la construction, l'appréciation des carnets de commande de la part des entrepreneurs belges est en constante progression et ce, depuis mai 2009. Entre janvier et novembre 2010, on dénombre 7 501 permis de bâtir accordés pour des nouveaux logements résidentiels et 755 pour des logements non-résidentiels. Le nombre de permis pour le résidentiel est en légère hausse, soit + 4 %. Au niveau de la rénovation, 6 743 permis ont été accordés pour des bâtiments résidentiels et 1 524 pour des immeubles non-résidentiels. Les permis pour la rénovation sont également en hausse (respectivement + 5 % et + 9 %).

Ces évolutions positives sont à nuancer. En effet, la situation au niveau des faillites reste critique. On dénombre 534 faillites en Wallonie dans le secteur de la construction, soit + 6 % par rapport à 2009. Toutefois, certains sous-secteurs ont vu leur nombre de faillites diminuer : les travaux de couverture, de peinture, de revêtement de sol et de menuiserie.

LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE

Fin janvier 2011, 1 384 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) se sont inscrits en tant que couvreur. Parmi les demandeurs d'emploi couvreurs, 541 personnes ont choisi le métier comme principale voie d'insertion. Les autres personnes se sont, par exemple, positionnées en métier principal sur : manœuvre, maçon, monteur sanitaire et chauffage, etc.

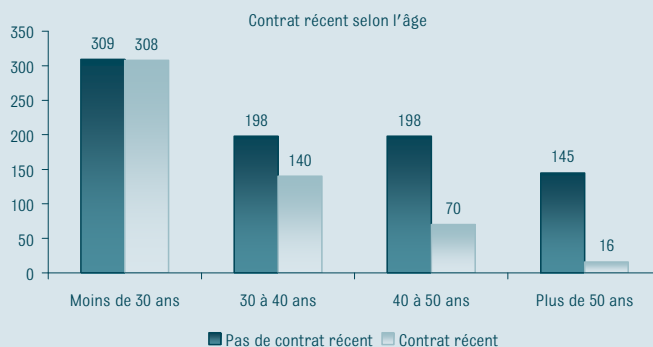
L'analyse ci-dessous porte sur les personnes positionnées sur ce métier et toujours inscrites comme demandeurs d'emploi fin janvier 2011. Quelques caractéristiques de la réserve de main-d'œuvre de couvreur :

- Près de sept sur dix ont moins de 40 ans (soit 955 personnes).
- La majorité des demandeurs d'emploi couvreurs sont peu scolarisés (77 % n'ont pas obtenu de diplôme au-delà du secondaire 2^{ème} degré) et 20 % ont réussi des études dans la construction. Parmi les demandeurs d'emploi couvreurs, 3 % sortaient des études (soit 40 jeunes).
- Près de la moitié (46 %) des demandeurs d'emploi couvreurs sont inoccupés depuis moins d'un an mais un tiers ont plus de 2 ans d'inactivité.
- Un peu plus de la moitié des demandeurs d'emploi couvreurs déclarent posséder un permis de conduire (57 %).
- Au niveau de l'expérience, 42 % (soit 586 personnes) ont une expérience récente du métier (calculée sur les 5 dernières années).
- Quatre demandeurs d'emploi couvreurs sur dix ont eu récemment un contrat de travail, près de la moitié ont travaillé dans une entreprise de la construction. Si on croise ce paramètre avec l'âge, on constate une part équivalente de jeunes qui ont eu ou pas un contrat de travail, ensuite plus l'âge augmente, plus le rapport décroît rapidement.
- Un quart de la main-d'œuvre habite dans la direction régionale (DR) de Charleroi, 19 % dans le DR Liège, 12 % dans la DR de Namur et 10 % dans la DR de La Louvière.

³ Cette catégorie comprend le montage de charpentes, la pose de couvertures en tous matériaux et la mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie.

LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

En 2010, le Forem a diffusé 1 069 opportunités d'emploi⁴ pour le métier de couvreur. Parmi ces opportunités d'emploi, 342 (soit 33 %) sont déposées de manière automatique sur le site leforem.be par d'autres services publics de l'emploi (SPE) et 15 postes proviennent du flux automatique de l'intérim (soit 1 %). Dans la suite de l'analyse, sont uniquement pris en compte les opportunités d'emploi gérées directement par le Forem, soit 705 opportunités d'emploi.



Source et Calculs : Le Forem

En un an, le Forem a géré 705 opportunités d'emploi pour le métier de couvreur

Le nombre d'opportunités d'emploi disponibles via le Forem est probablement sous-estimé par rapport aux besoins des entreprises. En effet, le bouche à oreille reste le premier canal de recrutement dans la construction comme l'indique les résultats d'une étude écosystème menée par le Forem⁵.

Parmi les opportunités d'emploi gérées par le Forem, 32 postes proposent un emploi en Flandre ou à Bruxelles. Le contrat de travail le plus souvent proposé est un contrat à durée indéterminée (51 % des postes). Moins de 10 % proposent un contrat intérimaire ou un contrat à durée déterminée. Par ailleurs, les entreprises sont à la recherche de personnel à former via un contrat PFI (Plan Formation Insertion), cela représente 30 % des opportunités d'emploi gérées par le Forem.

Au niveau du profil recherché par les entreprises, le premier critère de recrutement est l'expérience dans le métier. Ce critère concerne 60 % des postes à pourvoir. Le diplôme est un critère secondaire (demandé pour 34 % des postes) mais rappelons que peu d'écoles forment au métier de couvreur. Le permis de conduire n'est demandé que dans 38 % des postes.

Enfin, parmi les compétences complémentaires, 5 % des postes recherchent des candidats pour poser des panneaux photovoltaïques.

La majorité des opportunités d'emploi (57 %) ont été gérées par les directions régionales de Liège (19 %), Namur (16 %), de Charleroi (12 %) et d'Arlon (10 %).

La liste des opportunités d'emploi actuellement diffusées par le Forem peut être consultée via la page d'accueil du Forem : www.leforem.be ou encore via la plateforme « Horizons emploi » aussi accessible par le site du Forem.

L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI

Des difficultés de recrutement persistent pour ce métier comme en atteste le dernier rapport des fonctions critiques du Forem⁶. Selon les employeurs interrogés lors du suivi des opportunités d'emploi, les difficultés de recrutement pour les couvreurs sont à la fois qualitatives (au niveau de la connaissance du métier, de l'expérience, du respect des horaires, etc.) et quantitatives (trop peu de candidats postulent). Par ailleurs, différentes causes sont avancées par les candidats pour expliquer pourquoi ils ne postulent pas. Une des principales raisons est la pénibilité du travail exigeant une solide condition physique. De plus, le risque d'accident qu'entraîne l'exercice de ce métier est souvent mis en avant. Cependant, la formation obligatoire des travailleurs et les sanctions légales pour l'employeur qui ne respecte pas les dispositions de prévention ont des effets évidents sur la sécurité.

⁴ Les opportunités d'emploi retenues sont considérées hors dispositif mobilité interrégionale, soit 45 opportunités d'emploi.

¹⁰ Le Forem - Les attitudes et les pratiques à l'égard de la gestion des ressources humaines dans l'écosystème de la CONSTRUCTION en Région wallonne, disponible via www.leforem.be.

⁶ Le Forem, Détection des métiers et fonctions critiques en 2009. Téléchargeable sur le site www.leforem.be

En outre, peu de demandeurs d'emploi couvreurs possèdent une expérience dans le métier par rapport au volume d'opportunités d'emploi qui demande des candidats expérimentés (406 postes pour 296 demandeurs d'emploi ayant une expérience récente). Les couvreurs restés trop longtemps hors du circuit de travail devront mettre à jour leurs connaissances et compétences en lien avec les adaptations aux nouvelles normes PEB. C'est pourquoi, le Forem a adapté ses formations en incluant des modules de pose d'isolation par l'extérieur et de pose de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, cette réserve de main-d'œuvre est peu alimentée par des jeunes issus de l'enseignement. Par ailleurs, les établissements qui proposent cette formation dans l'enseignement secondaire de plein exercice sont peu nombreux : 1 en province de Namur et dans le Brabant wallon et 2 en Province de Liège. Pour l'année scolaire 2009-2010, seuls 14 élèves étaient inscrits dans l'enseignement professionnel de plein exercice en couverture. En effet, très peu d'établissements scolaires proposent encore une section de couverture en Wallonie.

D'autres filières de formation peuvent alimenter la réserve de main-d'œuvre. D'une part, les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans et qui n'ont pas de diplôme dans la construction peuvent se former et s'insérer au métier via un contrat RAC (Régime Apprentissage Construction). Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 66 jeunes ont débuté un contrat RAC de couvreur. Ce nombre est en constante diminution par rapport à l'année 2006-2007⁷. Pour les jeunes qui vont jusqu'au bout de l'apprentissage, il y a souvent un contrat à la clé : 88 % connaissent une insertion durable⁸. D'autre part, l'entreprise qui ne trouve pas le candidat possédant l'expérience ou la qualification recherchée peut engager un candidat et le former via un contrat PFI (Plan Formation Insertion). En 2009, ce sont près de 290 contrats qui ont été signés. Un peu plus de 10 % des contrats concernaient la pose de panneaux photovoltaïques.

COMMENT SE FORMER AU METIER ?

Les formations préparant au métier sont multiples et peuvent se faire via plusieurs filières et réseaux. Parmi les sections qualifiantes de l'enseignement secondaire :

- L'enseignement secondaire de plein exercice : couvreur et complément en techniques spécialisées en couverture.
- L'enseignement en alternance-CEFA : poseur de couvertures non-métalliques, couvreur et complément en techniques spécialisées de couverture.
- La Formation en alternance agréée (apprentissage IFAPME) : poseur-couvreur de couvertures métalliques et couvreur-poseur de couvertures non-métalliques.

Il existe également des sections de formations professionnelles : couvreur, entrepreneur de zinguerie et de couvertures métalliques de construction (chef d'entreprise) et entrepreneur de couvertures non métalliques de construction (chef d'entreprise). Les demandeurs d'emploi ont la possibilité de reprendre des études qui préparent à une profession en pénurie, dans ce cas, ceux-ci peuvent être dispensés de certaines obligations par rapport à leur statut de demandeur d'emploi, tout en continuant à bénéficier des allocations de chômage. Les métiers de la construction sont repris dans la liste des métiers de l'Onem⁹.

De plus, les demandeurs d'emploi, de 18 à 25 ans, sans diplôme dans la construction, peuvent suivre la filière apprenti RAC (Régime Apprentissage Construction). Enfin, les personnes qui ont plus de 18 ans et qui ont appris le métier par la pratique peuvent faire reconnaître leurs compétences de façon officielle via une validation de compétences.
<http://www.cvdc.be>

Des précisions concernant les études et les formations pour exercer le métier de poseur en fermeture menuisée peuvent être obtenues sur le site internet du Forem.

Vous recherchez plus d'informations sur ce métier, rendez-vous sur www.leforem.be

⁷ Diminution liée en partie à la baisse des primes octroyées pour les RAC, par le FFC, à partir du 01/09/2007.

⁸ http://debouw.be/internet/W-Document_Website/Doc_Internet_2010/Chiffres-cles-2010/Enseignement-plein-exercice.pdf

⁹ <http://www.onem.be/>